

---

Renvoi aux comités militaire, des finances et d'agriculture de la pétition présentée par la députation de la commune de Vervins, qui témoigne du civisme de cette ville et demande des subsistances, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités militaire, des finances et d'agriculture de la pétition présentée par la députation de la commune de Vervins, qui témoigne du civisme de cette ville et demande des subsistances, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 19-20;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40166\\_t1\\_0019\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40166_t1_0019_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

titres pour son avancement que son zèle, n'a point de fortune, a une femme et trois petits enfants, à l'existence desquels il est nécessaire.

Il ne doit son grade de colonel et de général qu'à la Révolution, par laquelle il a été si avantageusement traité jusqu'à l'époque de sa suspension et la privation de sa liberté.

Il éprouve la peine, par son arrestation, d'être confondu avec ceux qui ont pu lâchement démeriter de la patrie, lui qui a si franchement combattu pour le maintien de l'égalité et de la liberté depuis le commencement de la guerre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1793.

Des prisons de l'Abbaye, le 8<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

Balthazar SCHAUBURG.

*Précis des lettres et pièces justificatives que le citoyen Schauburg produira au comité, à l'appui de son mémoire :*

1<sup>o</sup> Récit des événements qui ont eu lieu à Besançon, et des certificats donnés au citoyen Schauburg par la Société populaire de cette commune.

2<sup>o</sup> Réponse au général Houchard sur la question de l'offensive ou défensive dans la partie du Rhin et de la Moselle, et projet d'attaque pour Mayence, en date du 12 juin, 2<sup>e</sup> année de la République.

3<sup>o</sup> Les lettres du général Moreau en date du 13 septembre 1793. La lettre des représentants du peuple; la réponse du citoyen Schauburg à cette lettre; l'ordre du général Schauburg; différentes lettres du même jour, adressées par lui aux généraux Prilly, Louge, Villionne, Moreau, Vincent, et au commandant des chasseurs du Rhin, en conformité de l'arrêté des généraux du corps des Vosges et des représentants du peuple.

4<sup>o</sup> La lettre d'avis du général Moreau, en date du 15, relative à l'échec supporté le 14, plus une relation faite par le général Moreau, le 17, de l'affaire de Pirmasens.

A cette relation se trouve joint l'état des pertes supportées par son armée.

5<sup>o</sup> Différentes lettres des 26 et 27 septembre, écrites par le général Schauburg aux représentants du peuple près l'armée, à Metz, aux généraux Launay, Prilly, Ormschviller, Lequoy et Moreau.

État de situation et d'emplacement des troupes composant le corps des Vosges à l'époque du 22 septembre 1793.

6<sup>o</sup> Les dispositions générales faites par le général Schauburg pour l'attaque du 29, et l'arrêté des dispositions pour l'attaque du même jour sur Saint-Imbert et Bliscastel.

7<sup>o</sup> Délibération des généraux et chefs de corps de la division des Vosges, datée de Bitche, le 28 septembre 1793, adressée au général Schauburg par le général Moreau.

Une autre délibération du même jour, datée de Neukirchen, apportée par le général Olivier, portant adhésion à la délibération du corps des Vosges; plus une lettre du même jour, datée de Bitche, adressée par le citoyen Dulac aux représentants du peuple près l'armée de la Moselle, énonciative de l'état de l'armée et de la nécessité de suspendre l'attaque.

8<sup>o</sup> La lettre de suspension adressée au général Schauburg par le ministre de la guerre, en date du 24 septembre. Une attestation donnée

par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle, le 1<sup>er</sup> octobre 1793 : « Justifions qu'il n'a eu aucune part à l'attaque de Pirmasens du 14 septembre, ni à la délibération prise à ce sujet le 13 du même mois; qu'il a fait le 14 une diversion d'attaque qui a coûté 7 à 800 hommes à l'ennemi ». Ladite attestation finissant par ces mots : « ils l'ont vu (les représentants du peuple) servir avec talent et probité. »

9<sup>o</sup> Autres lettres des généraux Prilly, Ormschviller et Launay; lettres du général de l'armée du Rhin, du général Moreau et du général Schauburg; lettre relative à la levée en masse.

La dernière pièce contient deux lettres adressées par le citoyen Schauburg au ministre de la guerre, en date du 4 octobre 1793. Dans l'une il annonce sa retraite en conformité de la loi. Par l'autre, il rend compte de ses opérations militaires depuis le 26 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, époque de sa retraite, plus l'état de ses services.

Balthazar SCHAUBURG.

*N. B.* Le citoyen Schauburg aurait ajouté à la suite de son mémoire les copies des lettres à l'appui de sa justification, si leur nombre et leur longueur ne s'y étaient opposés.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1) :

Lettre de l'épouse du général Schauburg. Elle demande qu'il soit jugé, qu'on lui rende un bon époux, et à la patrie un bon républicain.

Merlin atteste qu'il a vu Schauburg à Thionville contenir son régiment et le réunir dans un moment difficile. « Il a rendu d'ailleurs, dit-il, les plus grands services. Je désire que cet aveu lui serve. Toutes les fois que l'on réclamera pour des hommes que je croirai innocents, l'assemblée me verra embrasser leur cause. Je demande que les innocents et les coupables ne languissent point dans les prisons, que la Convention prenne sur cet objet des mesures, et que demain l'on nous fasse un rapport sur ce qui regarde Schauburg.

Renvoyé au comité de législation.

**La citoyenne Gouvelai, veuve Pillon, expose à la Convention qu'elle a perdu son mari dans la Vendée, où il combattait pour la République; elle réclame un secours de la Convention nationale.**

**Un membre propose de lui accorder un secours provisoire de 150 livres. Un autre membre combat la proposition, et la Convention nationale décrète que désormais il ne sera plus accordé de secours provisoire qu'après que la demande aura été examinée par un comité; renvoie à ceux des secours publics et de liquidation la pétitionnaire. Ces comités sont autorisés à lui faire accorder un secours provisoire et à examiner le surplus de sa pétition (2).**

**Des députés de Vervins viennent donner à la Convention nationale de nouvelles preuves du civisme de cette ville; leur pétition est renvoyée aux comités militaire, des finances et d'agriculture.**

(1) *Mercur universel* [22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793), p. 186, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 150.

La Convention nationale décrète que ces comités feront un prompt rapport sur les objets de cette pétition, qu'elle accueille d'une mention honorable, et par l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition des députés du district et de la Société populaire de Vervins (2) :

« Législateurs,

« Nous sommes les députés du district et de la Société populaire de Vervins. C'est la première fois que des députés de notre district se font entendre dans cette enceinte de la liberté, car nous avons toujours été plus occupés à exécuter vos décrets et à nous défendre contre l'ennemi, qu'à venir ou nous louer ici ou vous demander des faveurs.

« Depuis l'origine de la Révolution notre impulsion vers la liberté, loin de s'arrêter, s'est accélérée dans sa course. Nous avons fourni plus de 9.000 défenseurs à la République, dont plusieurs sont allés dans toutes les parties de la terre propager l'incendie de la liberté. Lors de la réquisition du 23 août, l'ennemi occupait trois de nos plus riches cantons et menaçait de tout brûler si les jeunes gens de ces cantons se rendaient à notre invitation. Ces braves républicains, échappant à la vigilance des esclaves sont accourus à la voix de la patrie, et 3.000 ont volé à sa défense.

« Au mois d'août dernier, sur une simple invitation de notre département, nous avons fourni 130 chevaux à la République, et en exécution de votre dernier décret, nous venons en outre d'envoyer à Soissons notre contingent de 260 chevaux, qui ont mérité les éloges de votre représentant pour avoir servi la République; nous avons cru nous avoir imposé l'obligation de la servir mieux et plus promptement.

« Il y a deux mois que l'ennemi était à 3 lieues u chef-lieu de notre district et il avait marqué au lendemain le jour de son arrivée dans nos foyers. Pendant que les jeunes gens s'organisaient en bataillons, les hommes mariés se sont avancés pour arrêter le torrent dévastateur; 20 ont perdu la vie dans une attaque; 8 autres enfermés dans des haies, ont soutenu, pendant deux heures, les efforts de 60 cavaliers ennemis, dont 15 ont mordu la poussière sous les coups des républicains. Ils allaient eux-mêmes succomber à la fatigue et par le défaut de munitions, lorsque le son d'un tambour qui venait à leur secours leur fit pousser le cri de *Vive la République!* A ce cri les esclaves s'enfuirent, et le tambour n'amenait avec lui que 4 hommes de cavalerie.

« Lors de la levée du siège de Maubeuge, on annonce dans notre commune, à 10 heures, l'arrivée de 400 blessés. A midi, 200 lits garnis de matelas et de draps sont dressés dans notre église; les hommes y transportent les blessés, les femmes et les enfants préparent des linges et des charpies, tous les ménages apportent le bouillon destiné à leur nourriture, et, depuis six semaines, notre commune et celles des environs fournissent gratuitement tous les linges et les lits nécessaires à l'entretien de cet hôpital où il a passé près de 3.000 malades.

« Nous n'en venons demander ici ni le dédom-

agement, ni la récompense, nous l'avons trouvée dans la sensibilité de nos âmes, dans les éloges de nos frères de l'armée révolutionnaire qui en ont été les témoins, et plus encore dans les remerciements affectueux et les regrets attendrissants que témoignaient les malades en s'éloignant de nous.

« Législateurs, sans doute ce serait là des titres à la reconnaissance nationale. Si nous avons une faveur à vous demander, mais nous venons seulement réclamer votre justice pour les administrés de notre district :

« 1<sup>o</sup> Depuis plus d'un an il est dû près de 100.000 francs de convois arriérés. Nos réclamations ont été fréquentes et toujours infructueuses. Il est juste cependant que l'homme qui sert de bon cœur la République reçoive le salaire qu'elle lui promet;

« 2<sup>o</sup> En faveur de la commune de Vervins, aliénataire de domaines nationaux, vous avez décrété une somme de 50.000 francs pour le paiement de ses dettes exigibles. Elle a fourni tous les états nécessaires pour obtenir son paiement, et nous ne savons à quoi en attribuer le retard. Au nom de la commune et des journaliers qui sont dans le besoin, nous demandons l'exécution de votre décret.

« Un incendie, occasionné par des fours et des magasins nationaux, vient de menacer notre commune d'une ruine entière, qui, heureusement, n'a vu périr que trois maisons par les flammes. Nous vous demandons des indemnités pour les victimes de ce funeste événement.

« Nous avons aussi à vous communiquer des renseignements qui mériteront votre attention sur l'état des subsistances de notre district. Nous demandons pour cet objet, et pour ceux dont nous vous avons déjà entretenu, d'être renvoyés à vos différents comités.

« Enfin, pour terminer notre mission, nous vous présentons les dépouilles volontaires de nos églises; déjà nous avons envoyé à la République 600 marcs d'argenterie, nous en apportons 300, c'est ce qui nous reste. Ce dernier don ne nous laisse qu'un regret : c'est de n'être pas plus riches pour faire plus d'offrandes sur l'autel de la patrie.

« Législateurs, nos concitoyens nous ont chargés de leur reporter votre décision sur leurs réclamations, elles ne demandent qu'un examen bien court. Décrétez, législateurs, que vos comités s'en occuperont le plus promptement qu'il leur sera possible, car l'ennemi étant encore à nos portes, notre poste n'est pas ici.

« LESADOL, DOBIGNIE. »

Les citoyens de la commune de Velizy se présentent à la barre; Enguehard, leur ancien pasteur, assure, en leur nom, la Convention nationale qu'ils sauront défendre l'édifice impérissable de la Constitution; pour lui, il est le second qui ait effrayé le fanatisme en épousant une compagne honnête. Il demande du travail, et présente un ouvrage qu'il a composé sur les finances, et les députés remettent l'argenterie de leur paroisse.

La Convention nationale approuve leur zèle, reçoit leur offrande et ordonne l'insertion de leur adresse au « Bulletin » avec mention honorable; elle renvoie la demande particulière d'En-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 151.

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 768.